PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-197_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**Délibération n°197/2026**

***Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre***

**SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026**

Date de convocation : 15 octobre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 72

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du quinze octobre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, ARNOUX Stéphane, BASTIDE Delphine, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Monique, CHARPENTIER Dominique, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DUCROT Denis, FÉVRIER Catherine, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VAUTHIER Charlotte, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : CHOUX Cyril, CORDET Yannick (pouvoir à M. Vigouroux), DESNOYERS Jean, FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme Charenton), GERARDIN Jean-Pierre, HERMIER Bernadette (pouvoir à M. D'Astorg), HUMEAU Yann (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LIGNERAT Bruce (suppléante Mme Bastide), MILLOT Claude (suppléante Mme Vauthier), PETIT Michèle (suppléant M. Arnoux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Gavillon), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. Nury), SANGENITO Patrick (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent, XIBERRAS Olivier (pouvoir à M. Touzeau) ), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : CHOUBARD Nadia, GUILLAUME Philippe, HACCART Françoise, JOURDAN Brice, LION Franck, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. SIGORINI Philippe

**OBJET : Création d'un poste de gestionnaire paies et carrières à 35/35ème**

-Vu le Code général des collectivités territoriales,
-Vu les articles L311-1 à L311-3 et L313-1 à L313-4 du Code général de la fonction publique,
-Considérant qu'il convient de créer un poste à temps complet d'un(e) gestionnaire de paies et carrières au sein du service des Ressources Humaines,
-Vu l'avis favorable de la Commission des Ressources humaines consultée à distance le 08 octobre 2026,
-Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Ressources humaines,
-Sur proposition du Président,

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-197_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**Délibération n°197/2026**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :**
**-VALIDE l'ouverture à 35/35ème d'un poste de gestionnaire paies et carrières dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.**
**-DIT QUE cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, aux grades d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe.**
**Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.**
**-PRECISE que le niveau de recrutement et de rémunération se situe entre l'IB 367 et l'IB 558 du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.**
**-PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal 2026.**
**-AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE
89170 ST-FARGEAU